

Préavis municipal n° 06/2023

RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 298'850.- POUR DES TRAVAUX AU CIMETIÈRE DE VILLARS-STE-CROIX : CRÉATION D'UN COLUMBARIUM ET D'UN MUR EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 4 septembre 2023 à 20h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
 Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : Madame Yolande Riche, Présidente
 Monsieur Pascal Muller, rapporteur
 Monsieur Michel Artar, membre
 Monsieur Marc Furrer, suppléant

Excusée : Madame Vivette Pilloud, membre

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

Préalablement à cette séance, la COGEFI avait soumis ses questions à la Municipalité.

- Monsieur Camuglia, Municipal en charge du dicastère, nous a présenté le tableau comparatif des offres concernant le nouveau mur périphérique. La meilleure offre, chiffrée à CHF 135'000.- a été retenue. Ce prix, inférieur de CHF 40'000.- au prix de 2022 ne peut être appliqué que pour une exécution en 2023.
- Ce même mur a été légèrement abaissé par rapport à la version antérieure.
- A ce jour, nous n'avons pas vu d'offres comparatives pour tous les travaux et aménagements à l'intérieur du cimetière. Celles-ci seront demandées avant les travaux.
- Bien que le devis général (point 5 du préavis) ne le mentionne pas, Monsieur Camuglia nous a garanti qu'il y aurait une arborisation généreuse le long du nouveau mur périphérique.
- Le columbarium a été réduit. On passe de 40 niches à 4 urnes à 36 niches à 3 urnes, d'où une réduction de prix de l'ordre de 10%.
- Votre commission s'est rendue une fois de plus sur site et a constaté que le mur

se situant à droite du tilleul est fissuré. Ceci sera réparé et pris dans le budget d'entretien ordinaire.

- La haie sur le flanc sud du cimetière est en très mauvais état. Elle est vieille et n'a visiblement plus été entretenue ; elle est irrécupérable, il faut la remplacer.

D'une manière générale, la Municipalité présente un projet révisé, plus économique et correspondant à une partie des attentes du Conseil général.

La COGEFI pense que ce projet manque de végétalisation dans son ensemble, par contre, elle laisse le soin à la commission ad-hoc de se prononcer à ce sujet.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

Vu le préavis municipal n°06/2023 ;

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

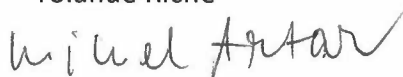
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 298'850.- pour des travaux au cimetière de Villars-Ste-Croix : création d'un columbarium et d'un mur en limite de propriété ;
2. De financer CHF 298'850.- par la trésorerie courante ;
3. D'amortir CHF 100'000.- par un prélèvement sur le compte de réserves pour investissements futurs n°9282.3 ;
4. D'amortir le solde par un amortissement comptable de CHF 9'942.50 par an sur 20 ans ;
5. De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Pour la Commission :

La Présidente :



Yolande Riche

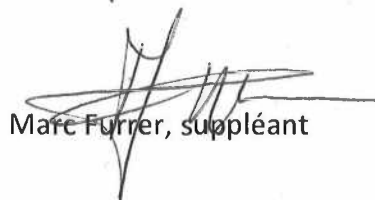


Michel Artar, membre

Le rapporteur :



Pascal Muller



Marc Furrer, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 16 septembre 2023